

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt intitulée
« De multiples chantiers à travers Renens: une opportunité à saisir pour traiter de l'urgence climatique »

Renens, le 28 novembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 23 juin 2022, Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt a interpellé la Municipalité sur l'opportunité que constituent les chantiers pour traiter de l'urgence climatique par les demandes suivantes:

- quels sont les aménagements proposés pour les projets en cours et futurs, permettant de garantir une végétalisation de l'espace urbain afin de limiter au maximum la création d'îlots de chaleur ?
- comment intégrer des solutions rapides, efficaces et durables dès le rendu de l'espace public aux habitants en fin de chantier ?

Les deux questions posées par Mme Negri Capt sont particulièrement d'actualité dans notre Ville qui évolue. Comme la Conseillère municipale Mme Maystre l'a rapidement évoqué dans sa première réponse orale, ces questions sont au cœur des préoccupations de la Municipalité et de l'équipe de projet.

Le constat est partagé: une ville avec d'aussi nombreux chantiers prive les habitant·e·s d'un nombre d'espaces publics important et montre un visage bien différent. Pendant les travaux, il y a peu de choses que l'on puisse faire, sinon prendre des mesures pour dévier le trafic, faciliter les déplacements des piétonnes et piétons ainsi que les cyclistes ou encore sécuriser les ouvrières et ouvriers qui y travaillent. Ces mesures sont mises en œuvre sur tous nos chantiers: tapis rouges déroulés pour les piétonnes et piétons, mesures de guidage et aménagements de circulation. Pour faire connaître le chantier, il est souvent demandé d'installer des fenêtres dans certaines palissades de chantier et d'informer par divers canaux.

La fin des travaux est une période plus délicate: les ouvrières et ouvriers et les machines de chantier sont partis, laissant place aux travaux de finitions souvent encore longs, en particulier dans ces grands travaux d'infrastructures comme celui du tramway ou de la modernisation du site de la gare où il s'agit de se coordonner entre plusieurs partenaires et qui se réalisent sur plusieurs années. Et la rue (ou la place) libérée ne ressemble à pas grand-chose, en tous cas pas encore aux images de synthèse qui ont accompagné la phase de projet.

En fin de compte on ne peut remettre en cause les collecteurs et autres réseaux souterrains renouvelés, et l'on doit admettre la nécessité de surfaces goudronnées pour le trafic automobile et la mobilité active qui participent au projet et font l'objet de normes et de contraintes inscrites dans les plans approuvés par les autorités supérieures. Mais le temps doit faire son travail, la végétation doit croître. Nos projets récents et futurs prévoient la végétation en ville, la plantation de grands arbres et des espaces de végétation pour ce qu'ils nous offrent d'ombrage, de services écosystémiques, de biodiversité, de nature en ville et de qualité de vie.

./.

Le besoin accru d'espaces publics agréables et conviviaux permettant des usages de la ville au quotidien, exprimé si clairement pendant la période de pandémie ou caniculaire récente, va dans cette même direction et appuie la nécessité d'une ville plus verte et mieux arborée que la Municipalité a inscrite comme objectif dans son programme de législature. Elle l'a mis en œuvre dans la réalisation du giratoire de Paudex et le fera encore dans le cadre du chantier de collecteurs sur le chemin du Mottey.

Des solutions transitoires comme des arbres en pot sont parfois mises en œuvre, lorsque cela s'y prête. Cela a été le cas à la place de la Gare. La plantation d'arbres surnuméraires pour accroître la masse végétale en attendant qu'elle puisse grandir semble disproportionnée quant au coût d'achat et surtout d'entretien. Des « solutions rapides, efficaces et durables » temporaires ne sont donc pas possibles.

Par contre, une manière de résoudre ce problème d'adaptation aux enjeux actuels est de travailler en permanence jusqu'à la fin du chantier en cherchant à améliorer et adapter la qualité comme la quantité d'espaces verts dans ces réalisations. Cela est nécessaire aujourd'hui pour rendre la ville compatible avec les défis climatiques que nous devons relever, comme précisé dans l'interpellation. Cela reste un exercice difficile, tant les contraintes du permis et les nécessités d'avancer dans le chantier sont importantes.

Chantier du Tramway

Ce projet a débuté en 2007, inscrit dans le programme d'agglomération de 1^{ère} génération. La mise à l'enquête du projet dans son ensemble, ouverte à l'été 2012, a abouti à l'obtention d'une DAP (décision d'approbation des plans ou permis de construire) délivrée par l'OFT (Office fédéral des transports) en 2016. La même année, le Conseil communal de Renens a validé la participation financière de la Commune à la requalification de l'avenue du 14-Avril et du mail du Marché. L'objectif a toujours été d'accompagner ce projet d'infrastructures par une démarche de requalification urbaine, en veillant à maintenir l'équilibre du nombre d'arbres, des surfaces végétales, avec la création d'un mail arborisé, la végétalisation de la future plateforme du tram, ainsi qu'avec l'amélioration des fosses des arbres maintenus. Et tout cela, malgré les contraintes élevées en termes de changements routiers et de renouvellement d'infrastructures souterraines. Le site www.tramway-lausannois.ch le montre avec des images avant-après, à l'aide de photos illustrant la situation avant chantier et d'images de synthèse montrant le futur.

Toutefois, la DAP de 2016 a fait l'objet de plusieurs oppositions, qui ne concernaient pas le secteur de l'avenue du 14-Avril et du mail du Marché, mais qui ont enclenché une longue procédure juridique qui n'a pris fin qu'en février 2020. Cet épilogue a permis d'initier le chantier. Mais ce temps long a fortement compliqué le travail.

En effet, conçu en 2012 dans un contexte où les enjeux sociétaux étaient moins mis en exergue, une « revue de plan » a été effectuée pour évaluer les possibilités d'améliorer et consolider le projet sans déroger à la DAP, à la sécurité routière et au budget donné. Ceci a permis d'apporter des améliorations au projet sur le tracé du tramway, comme par exemple la réalisation des murs de soutènement à la hauteur de Perrelet et de Verdeaux qui ont été construits avec des gabions au lieu du béton brut initialement prévu. En outre, ces murs seront végétalisés. La coupe de 11 arbres a pu être abandonnée le long de l'avenue du 14-Avril et de la rue de Lausanne. Et d'autres encore ont pu être préservés par endroits.

Si l'objectif a toujours été d'accompagner ce projet d'infrastructures de façon qualitative, force est de constater que l'ouverture de la première étape du mail du 14-Avril n'a pas répondu dans l'immédiat à cet objectif. La partie routière - à charge du Canton - est aujourd'hui terminée, asphaltée comme il se doit pour accueillir du trafic de transit à double-sens et libérer l'espace sur la rue de Lausanne pour le tramway. A noter que certains arbres seront encore plantés et des espaces végétalisés ajoutés en 2026, lorsque les bus seront remplacés par le tram. Le reste, soit la majeure partie de l'espace public, est de la responsabilité de la Municipalité.

./.

Celle-ci a pris la décision en septembre dernier de stopper les travaux en cours et d'adapter ce projet élaboré il y a plus de 10 ans aux enjeux cités. Elle prévoit de compléter les éléments paysagers par une arborisation plus intense, par une perméabilité du sol plus importante et un ombrage supplémentaire. Pour cela, elle a mandaté un architecte du paysage dont le travail est de proposer des compléments aux travaux effectués et de les chiffrer.

Cette démarche nécessitera un préavis complémentaire, qui sera prochainement déposé devant le Conseil avec une demande de crédit d'ouvrage, après avoir vérifié les contraintes techniques et réglementaires du projet.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt intitulée « De multiples chantiers à travers Renens: une opportunité à saisir pour traiter de l'urgence climatique ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre